

de commerce est valable pendant sept ans à compter de la date de la demande, et peut être renouvelé pour des périodes de 14 ans.

## Investissement direct

Les tarifs de transport élevés, les droits de douane croissants et la concurrence de plus en plus vive livrée par l'Asie nuisent à la compétitivité de certaines exportations canadiennes en Australie. Afin de corriger cette situation, un certain nombre d'entreprises canadiennes se sont dotées en Australie d'usines qui approvisionnent non seulement le marché local, mais qui exportent également les produits qui y sont fabriqués vers des marchés tiers. D'autres entreprises ont jugé plus rentable d'avoir une succursale ou une filiale en Australie, en particulier dans les domaines où il semblait qu'une société australienne serait capable de fabriquer le même produit dans un proche avenir. Dans de tels cas, elles ont surtout opté pour des coentreprises créées avec l'apport d'abondants capitaux australiens ou par acquisition directe.

Bien qu'il favorise les investissements étrangers dans le but de stimuler le développement économique, le gouvernement de l'Australie demeure cependant sélectif. En effet, l'Australie s'est dotée d'un Conseil d'examen de l'investissement étranger qui fonctionne suivant des critères précis. Il est préférable que les gens d'affaires demandent l'avis de spécialistes avant de songer à investir en Australie. Les consulats généraux du Canada en Australie peuvent les mettre en relation avec les bonnes personnes.